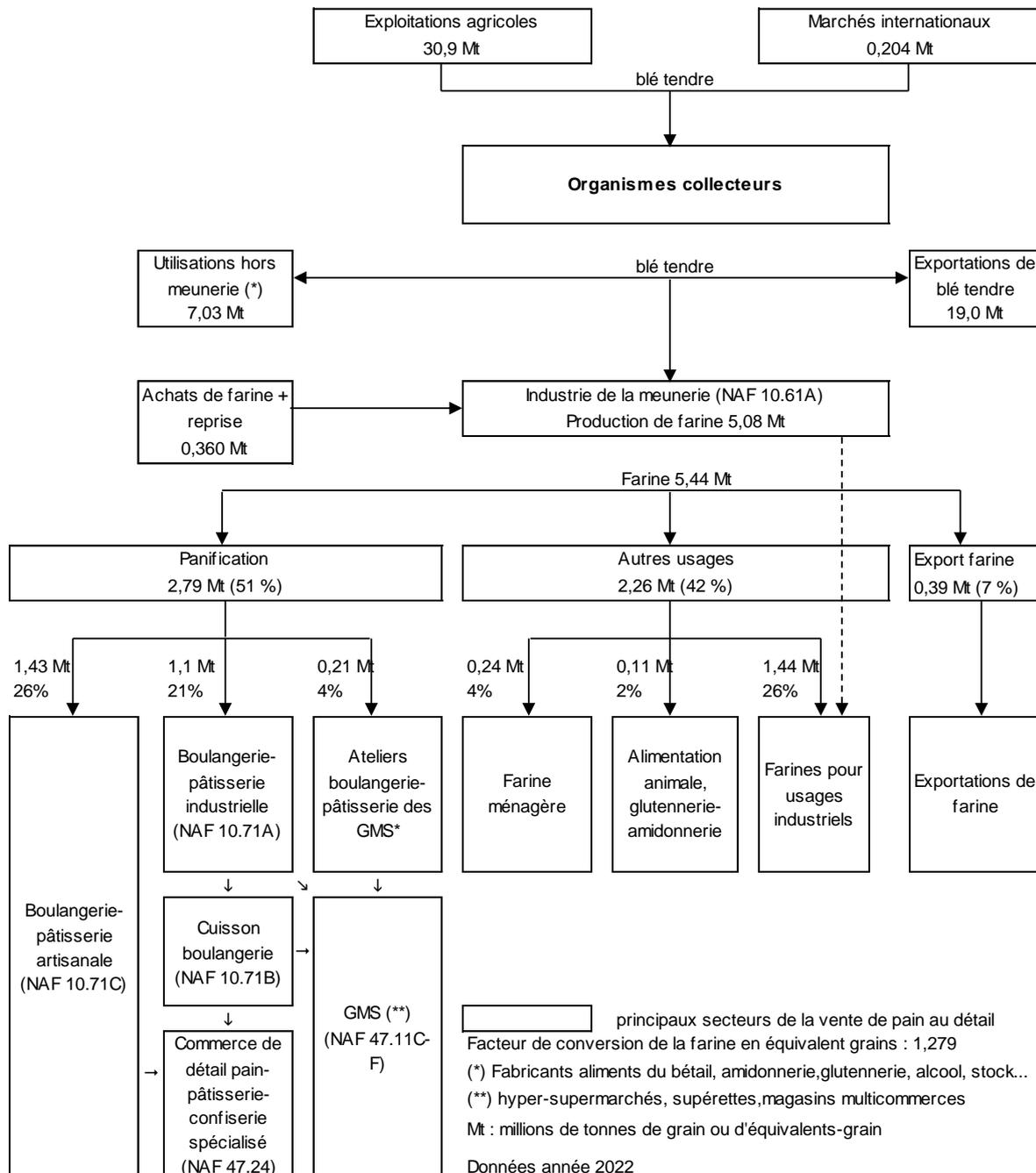


Section 7 – Pain

1. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN FILIÈRE BLE TENDRE FARINE PAIN

Schéma 24

Cartographie des flux de blé tendre issus de la collecte française et des échanges de grains dans la filière pain (en équivalent grains)



Source : États déclaratifs FranceAgriMer

Cultivée sur 4,7 Mha en moyenne au cours des cinq dernières campagnes (source : Ministère de l'Agriculture), le blé tendre est la principale céréale produite en France : le volume de production s'établit en moyenne sur les cinq dernières campagnes à 34,4 Mt (récolte 2019 à récolte 2023). La campagne commerciale du blé tendre s'étend du 1^{er} juillet de l'année N (début de la moisson) au 30 juin de l'année N+1. L'analyse en année civile nécessite donc d'agréger des données issues de deux campagnes commerciales aux profils différents.

Chaque année, la moitié des disponibilités en blé tendre français est exportée, tant vers les pays de l'Union européenne que vers les pays tiers.

L'autre **moitié des disponibilités françaises est transformée sur le territoire national**. La **meunerie** française assure la transformation de la matière première en farine. L'essentiel de la farine utilisée est destiné à l'alimentation humaine, notamment pour la fabrication de pain. Le secteur de la **panification concentre la moitié des utilisations des volumes de farine produits**. Ces derniers sont utilisés **pour plus de la moitié par la boulangerie-pâtisserie artisanale**, suivie par la boulangerie-pâtisserie industrielle et les ateliers de boulangerie-pâtisserie des GMS.

Depuis quelques années, le nombre d'entreprises artisanales est stable, voire progresse légèrement avec en 2020 presque 33 000 entreprises¹ de boulangerie-pâtisserie, réalisant 50 % de la panification (en volume). **La boulangerie industrielle réalise environ 42 % des volumes, tandis que les ateliers de boulangerie en GMS en réalisent 8 %.**

2. DONNÉES ET MÉTHODES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE PAIN

Stade matière première agricole :

La référence retenue comme **prix du blé tendre meunier à la première mise en marché** est, faute de mieux, la cotation « *départ Eure et Eure-et-Loir* » (source : SSP, d'après presse spécialisée « *La Dépêche – Le Petit Meunier* »). Cette référence présente pour notre objet certains inconvénients :

- il s'agit d'un prix « *local* », alors que les données de prix sur les autres maillons de la chaîne sont des moyennes nationales ;
- le produit coté n'est pas intégralement destiné à la meunerie française ;
- les caractéristiques du produit coté ne sont pas précisément celles du « *BPMF* » (blé pour la meunerie française).

Les données de prix céréaliers disponibles sont mal adaptées à l'objet de l'Observatoire car il ne s'agit pas toujours de prix pour le marché intérieur et les cotations, limitées à quelques places, ne constituent pas des prix moyens d'offre nationale pondérés par les volumes des transactions.

Les cotations céréalières disponibles portent en effet sur les prix suivants :

- **les prix « départ »** : prix du négoce en bassin de production. Ils ne comprennent pas le coût de transport de la marchandise. Les prix en culture ou prix payés aux producteurs peuvent se déduire des prix « départ » en ôtant la marge des organismes stockeurs, ainsi que les taxes à la charge du producteur ;
- **les prix « rendu »** : comprennent le transport jusqu'au lieu de destination : port d'exportation (Rouen, par exemple) ou zone de consommation. Le rendu Rouen est fortement « directeur » sur le marché français, en raison de l'importance du débouché « exportation » pour le blé tendre (la moitié des utilisations) et que plus de la moitié de ces exportations passent par Rouen ;
- **les prix « FOB » (Free On Board)** : c'est-à-dire après chargement à bord des marchandises pour l'exportation.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6799550?sommaire=6799850>

Les marchés à termes constituent une autre source d'information sur les prix de la matière première pour les opérateurs des filières des céréales. Pour le blé tendre, la référence est le contrat Euronext.

Le circuit représenté commence donc à la sortie des organismes stockeurs et non à la production agricole et le prix du blé intègre ainsi la marge de ces opérateurs, qui n'est pas chiffrée.

Stade industrie et détail :

L'Insee fournit à l'Observatoire des indices permettant de calculer des **prix moyens mensuels des farines boulangères** par destination : boulangerie artisanale (environ la moitié), boulangerie industrielle (environ 40%), ateliers de boulangerie des GMS (un peu moins de 10%).

Au stade du commerce de détail, c'est le **prix moyen mensuel de la baguette courante, tous circuits de vente confondus (source : Insee)** qui est retenu pour les travaux de l'Observatoire. Il n'existe pas de données de panels sur les prix dans la boulangerie artisanale, et le pain en GMS, suivi par ces panels, ne représente qu'une part minime du marché.

Un **prix moyen mensuel sortie meunerie du « panier » de farines panifiables** est calculé en pondérant les prix des différents types de farines boulangères par le poids des différents circuits dans la panification. Ce prix moyen de farine est ainsi homogène avec la « *baguette courante moyenne tous circuits* » suivie au détail.

Le calcul de la part de la matière première blé dans la baguette s'appuie sur les coefficients techniques moyens qui ont été détaillés dans l'édition 2013² du rapport de l'Observatoire.

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DU PRIX DE LA BAGUETTE

L'augmentation du prix de la baguette au détail tous circuits se poursuit et s'accélère en 2023 (Graphique 165).

Après les niveaux de prix records du blé tendre observés en 2022 suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, les prix du blé ont largement chuté en 2023 pour atteindre des niveaux équivalents à ceux de 2020 (Graphique 167). La résilience de la logistique ukrainienne notamment via les corridors céréaliers permettant l'acheminement des céréales vers l'Union européenne a permis au marché d'intégrer la situation en mer Noire. L'élément déterminant qui pèse sur les cours du blé se trouve en 2023 du côté de la Russie, qui a enchaîné deux récoltes céréalières très abondantes. Celles-ci ont été accompagnées de la pratique de prix à l'export très agressifs, en particulier vers les débouchés traditionnels de la France en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne. Le marché algérien a ainsi été largement dominé par la Russie et les performances françaises à l'export se sont avérées inférieures à celles des années passées sur l'année 2023, ce qui a pesé sur le marché intérieur.

Même si les prix du blé ont régressé au niveaux de 2020, le coût de la matière première agricole blé tendre reste à un niveau supérieur, tout comme la part de la matière première blé tendre dans le prix de la baguette au détail (Graphique 167).

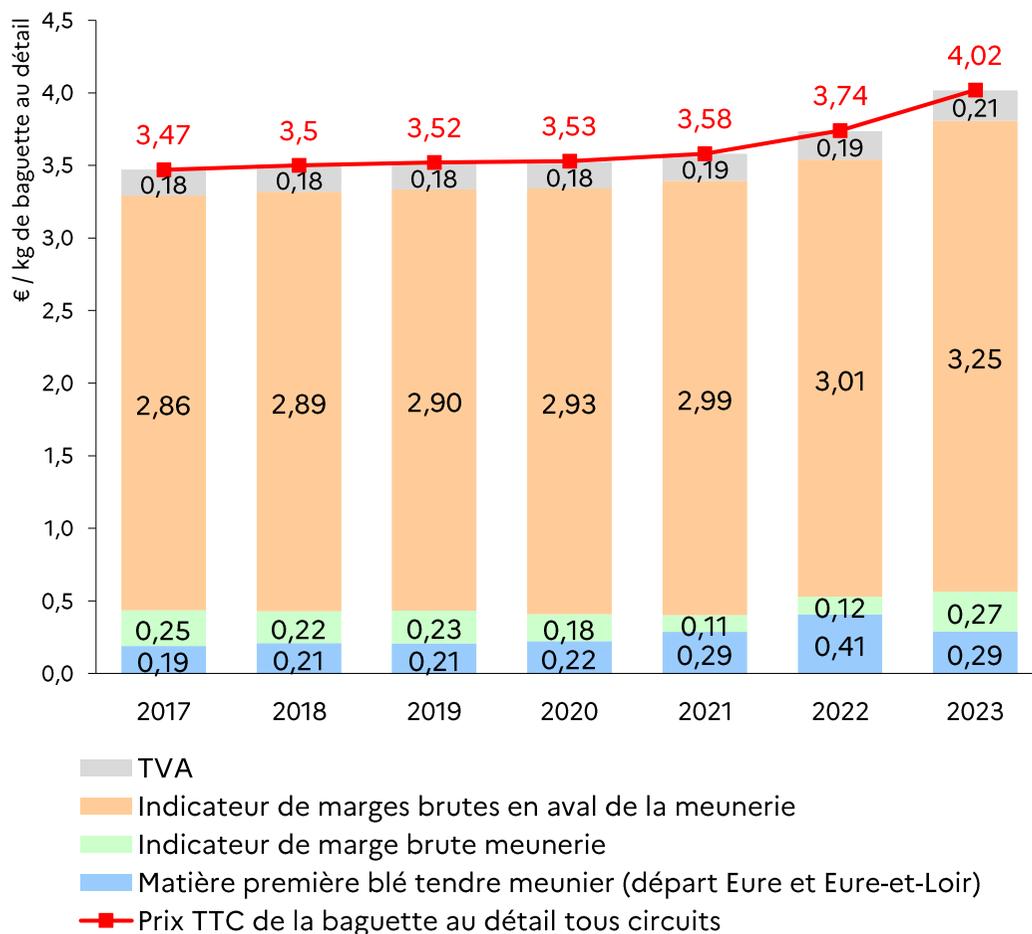
En 2023, la reconstitution des marges brutes de la meunerie tout juste amorcée en 2022 se poursuit.

La marge brute agrégée en aval de la meunerie augmente de 8 %, soit le même ordre de grandeur que le prix au détail. Cependant, la part de la marge brute de l'aval dans le prix au détail reste relativement stable d'un an sur l'autre : c'est principalement la répartition entre le coût de la matière première et les meuneries qui change (Graphique 166).

² <https://www.franceagrimer.fr/content/download/28098/248739/file/Rapportparlement2013.pdf>

Graphique 165

Composition du prix moyen annuel au détail tous circuits de la baguette courante en matière première et marges brutes



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer. « La Débêche - Le Petit Meunier ». Insee

Points d'attention :

- La baguette est le seul produit suivi pour lequel la distribution inclut les artisans, au vu de leur part dans les achats des français (environ 50 %) ;
- La marge brute en aval de la meunerie est agrégée pour l'ensemble des acteurs depuis la transformation de la farine jusqu'à la vente de la baguette, pour tous les circuits (artisans, boulangeries industrielles, rayon boulangerie des GMS).

Lecture :

En 2023 :

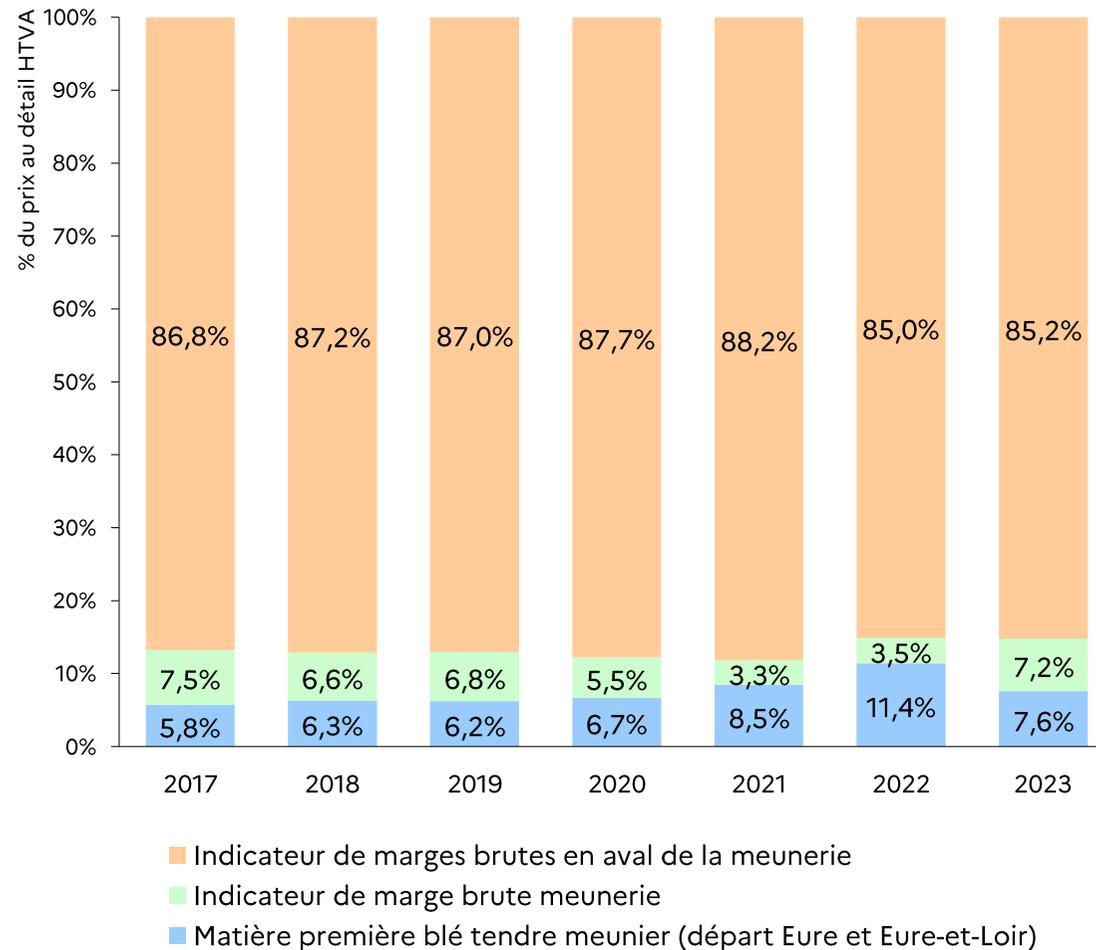
- Retour de la MPA au niveau de 2021, qui reste supérieur à 2017-2020 ;
- Reconstitution de la marge brute de la meunerie ;
- Et également de la marge brute en aval de la meunerie ;
- Augmentation du prix au détail de 7 % toujours inférieure à l'inflation alimentaire de 12 %.

Tendance de 2017 à 2020 :

- Coût de la MPA relativement stable ;
- Diminution régulière de la marge brute de la meunerie (- 24 % sur la période) ;
- Augmentation de la marge brute en aval de la meunerie (+ 2 %), Identique à celle du prix au détail.

Graphique 166

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail tous circuits de la baguette courante en matière première et marges brutes

**Points d'attention :**

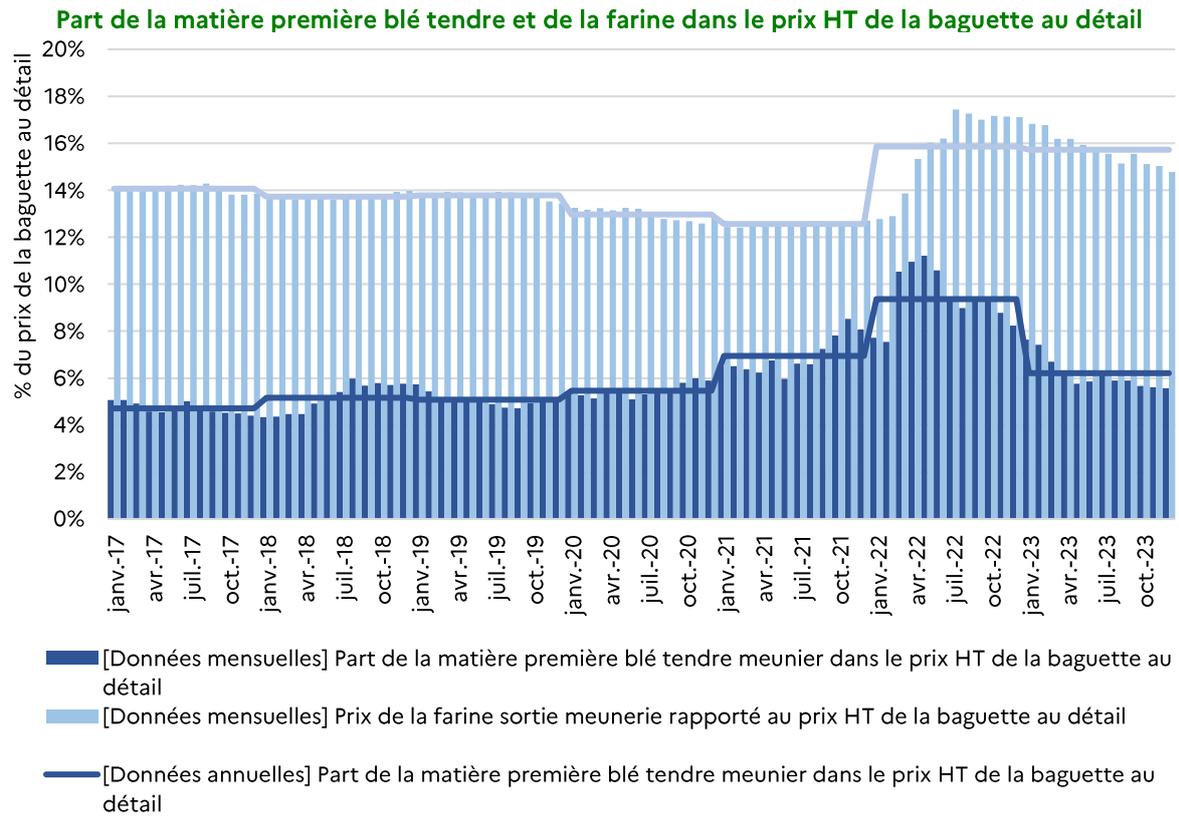
- La baguette est le seul produit suivi pour lequel **la distribution inclut les artisans** ;
- **La marge brute en aval de la meunerie est agrégée** pour l'ensemble des acteurs depuis la transformation de la farine jusqu'à la vente de la baguette ;
- C'est le produit suivi par l'Observatoire pour lequel la matière première agricole (MPA) pèse le moins dans le prix au détail (6 à 11% du prix HT en fonction des années).

Lecture :

- La part de la MPA progresse sur l'ensemble de la période, avec un pic en 2022 lié à la flambée du prix des céréales suite à l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 ;
- La part de la marge brute meunerie est en constante diminution de 2017 à 2022. Elle retrouve en 2023 son niveau de 2017.

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, « La Dépêche - Le Petit Meunier », Insee

Graphique 167



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, La Dépêche-Le Petit Meunier, SSP, Insee

4. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE BLÉ TENDRE, SOLDE DISPONIBLE ET COÛT DE PRODUCTION DU BLÉ TENDRE

4.1. Compte de résultat des exploitations productrices de blé tendre

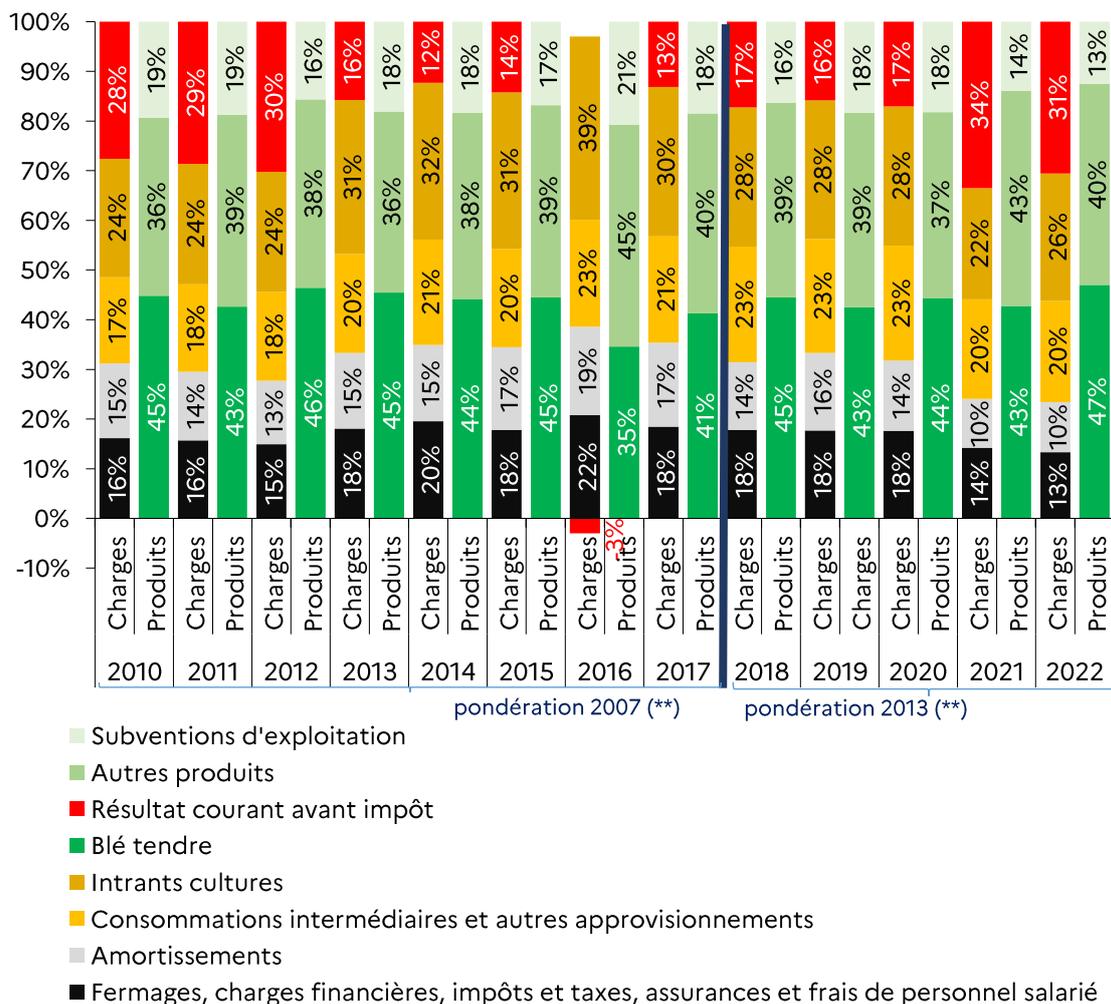
Sur la période 2010-2022, l'échantillon des exploitations productrices de blé tendre issu du Rica est constitué de 110 à 226 unités. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 5 847 à 12 708 exploitations spécialisées. Pour cet ensemble, la production de blé tendre constitue en moyenne, sur la période considérée, de 47 % à 57 % de la valeur de la production de l'exercice.

En 2022, 5 847 exploitations spécialisées sont représentées ; la production de blé tendre constitue en moyenne 55 % de la production de l'exercice. Ces exploitations réalisent 9 % de la production annuelle de blé tendre en 2021 (Statistique Agricole Annuelle, SSP).

En 2022, les exploitations de l'échantillon ont connu une stabilité de leur rendement et une forte hausse des prix (+ 42 %). L'ensemble des produits courants augmente (+ 17 %), porté par les hausses du produit brut de blé tendre (+ 29 %), des autres produits (+ 9 %) et des subventions d'exploitations (+ 5 %). En parallèle, les charges courantes augmentent de 22 %, notamment les intrants (+ 34 %). Au final, le résultat courant avant impôt est en hausse (+ 7 %) pour la troisième année consécutive (Graphique 170).

Graphique 168

Structure du compte de résultat moyen des exploitations productrices de blé tendre

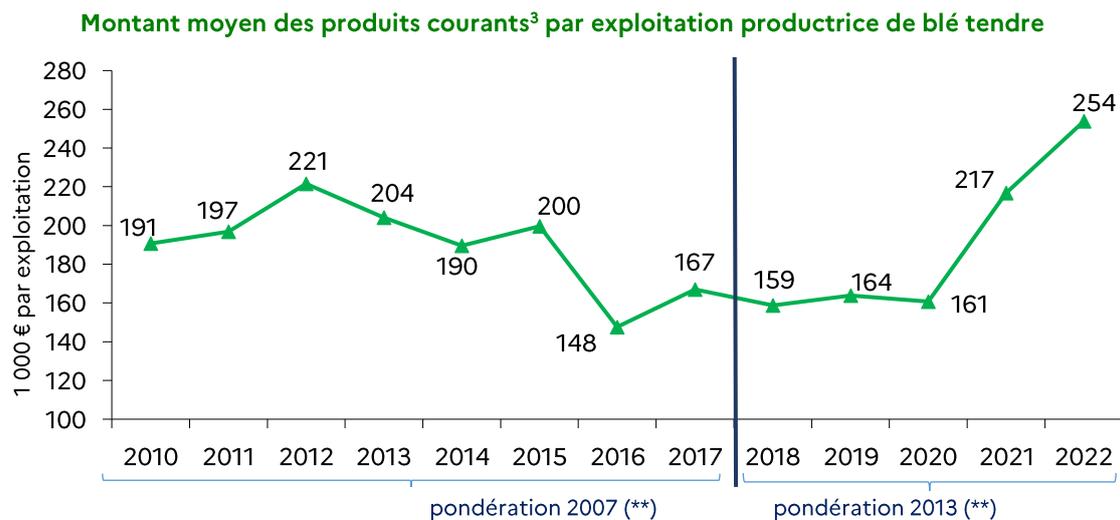


Source : Rica (SSP)

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération: les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Le résultat courant avant impôt sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 168 (cf. point 2.3. Chapitre 1. Méthode générale).

Graphique 169

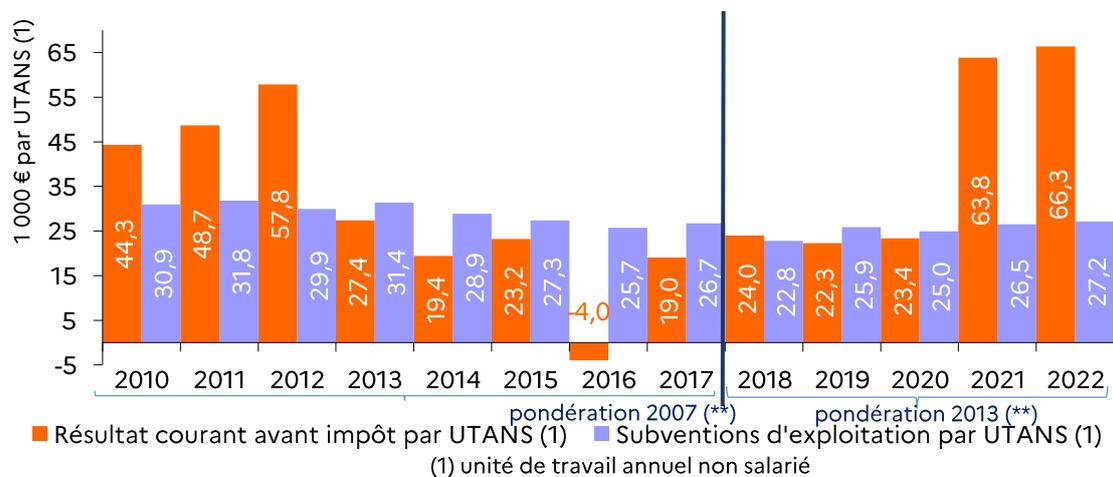


Source : Rica (SSP)

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Graphique 170

Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations productrices de blé tendre



Source : Rica (SSP)

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

³ L'ensemble des produits courants comprend les produits d'exploitation (y compris les subventions d'exploitation) et les produits financiers courants mais ne comprennent pas les produits exceptionnels.

4.2. Solde disponible et coût de production du blé tendre

4.2.1. Solde disponible du blé tendre

Suite à la demande du Comité de Pilotage de présenter des résultats issus des coûts de production établis par les Instituts techniques agricoles comparables entre filières pour la rémunération possible des exploitants, l'Observatoire a mis en place un groupe de travail spécifique à cette question. Il s'est réuni à trois reprises depuis décembre 2022.

Il est ressorti de ces travaux le fait de présenter des résultats sans charges supplétives⁴, sous forme de solde disponible comptable. Ce solde disponible sert notamment à la rémunération de l'exploitant et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales.

Les données présentées sont issues de l'observatoire Arvalis-Unigrains d'après des données CerFrance. L'échantillon comprend un peu plus de 4 000 exploitations réparties sur 17 départements français, représentant eux-mêmes près de 40 % de la production française de blé tendre.

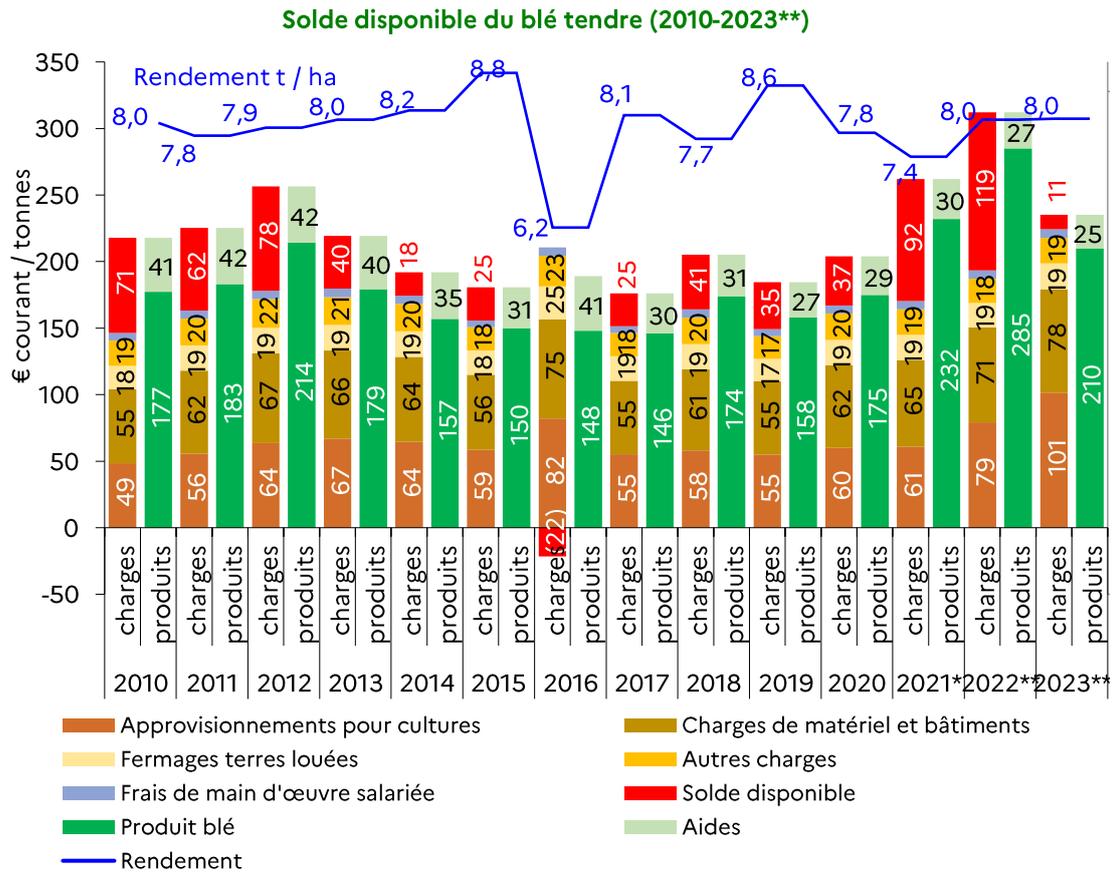
Les données 2022 sont provisoires car calculées à partir d'un nombre d'observations réduit de l'échantillon de base (environ la moitié). Les données 2023 sont prévisionnelles car issues d'extrapolations des données des années précédentes et d'observations sur le terrain. Le prix du blé figurant sur le Graphique 171 est calculé à partir des comptes des exploitants. Il dépend des dates de clôture des comptes et du type de commercialisation pratiqué par les agriculteurs et n'inclut pas les plus ou moins-values réalisées sur les marchés à terme pour les agriculteurs qui passent en direct des ordres de vente.

En 2022, comme en 2021, la forte progression des prix, supérieure à celle des charges permet une nouvelle progression du solde disponible. 2021 et 2022 sont ainsi les deux meilleures années depuis 2010. En revanche, en 2023, le prix diminue (- 26 %) alors que l'ensemble des charges continuent d'augmenter, avec en premier lieu le prix des approvisionnements pour culture (+ 28 % pour les intrants). Ainsi, le solde disponible diminue fortement (- 91 %), c'est le plus faible de la période observée.

Ces résultats moyens ne rendent pas compte des disparités entre exploitations liées aux rendements, aux dates d'achat des intrants et de vente du blé.

⁴ Les charges dites « supplétives » ou « forfaitaires » sont des rémunérations théoriques du travail, du foncier et du capital de l'exploitant, évaluées à hauteur d'un standard prédéfini en référence à la rémunération à laquelle ces facteurs pourraient prétendre sur le marché du travail salarié, le marché de la location des terres agricoles (fermages) et sur le marché des capitaux.

Graphique 171



* : provisoire ** : prévisions (d'après les données des prix des engrais de Terre net)

Source : Observatoire Arvalis-Unigrains d'après CerFrance

4.2.2. Coût de production du blé tendre

En complément de l'approche en solde disponible, l'Observatoire présente les indicateurs de coûts de production tels que définis par les interprofessions⁵.

La finalité de ces indicateurs de coûts de production est différente, ayant vocation à servir de référence pour la contractualisation au sein des filières. Aussi, ces indicateurs de coûts de production adoptent des conventions de calcul et méthodes propres à chaque filière et qui ne peuvent être comparées entre elles. Ces calculs intègrent notamment des charges supplétives qui ne sont pas issues de la comptabilité des exploitations mais sont des conventions validées interprofessionnellement et destinées à intégrer, dans l'ensemble des coûts qui doivent être rémunérés par les produits de l'exploitation, en plus de ces charges mesurées comptablement, un certain niveau de rémunération des facteurs de production apportés par les agriculteurs, à commencer par le travail. À titre d'illustration de ces différences dans les conventions retenues par filières : le travail des exploitants est rémunéré à hauteur de 2 SMIC en élevage de ruminants contre 1,3 SMIC en grandes cultures.

Les données présentées sont également issues de l'observatoire Arvalis-Unigrains d'après des données CerFrance. L'échantillon comprend un peu plus de 4 000 exploitations réparties sur 17 départements français, représentant eux-mêmes près de 40 % de la production française de blé tendre.

Le coût de production présenté ici intègre :

- **une rémunération standard pour le travail des exploitants à hauteur de la rémunération nette d'un chauffeur de tracteur qualifié niveau III, échelon 1 soit environ 1,2 SMIC net,**
- les cotisations sociales de l'exploitant (pour information, ces cotisations ne sont pas retenues comme une charge d'entreprise dans le Rica),
- une rémunération pour les capitaux propres (taux des OAT à 10 ans) et pour les terres en propriété (à la valeur des fermages moyens régionaux).

Les deux premiers postes sont réunis sous l'intitulé « Charges supplétives : rémunération du travail » sur le Graphique 172, le troisième poste figure sous l'intitulé « Charges supplétives : rémunération du capital » sur ce même graphique.

La prise en compte des charges supplétives pour la rémunération du travail et du capital explique l'écart de résultat avec le solde disponible.

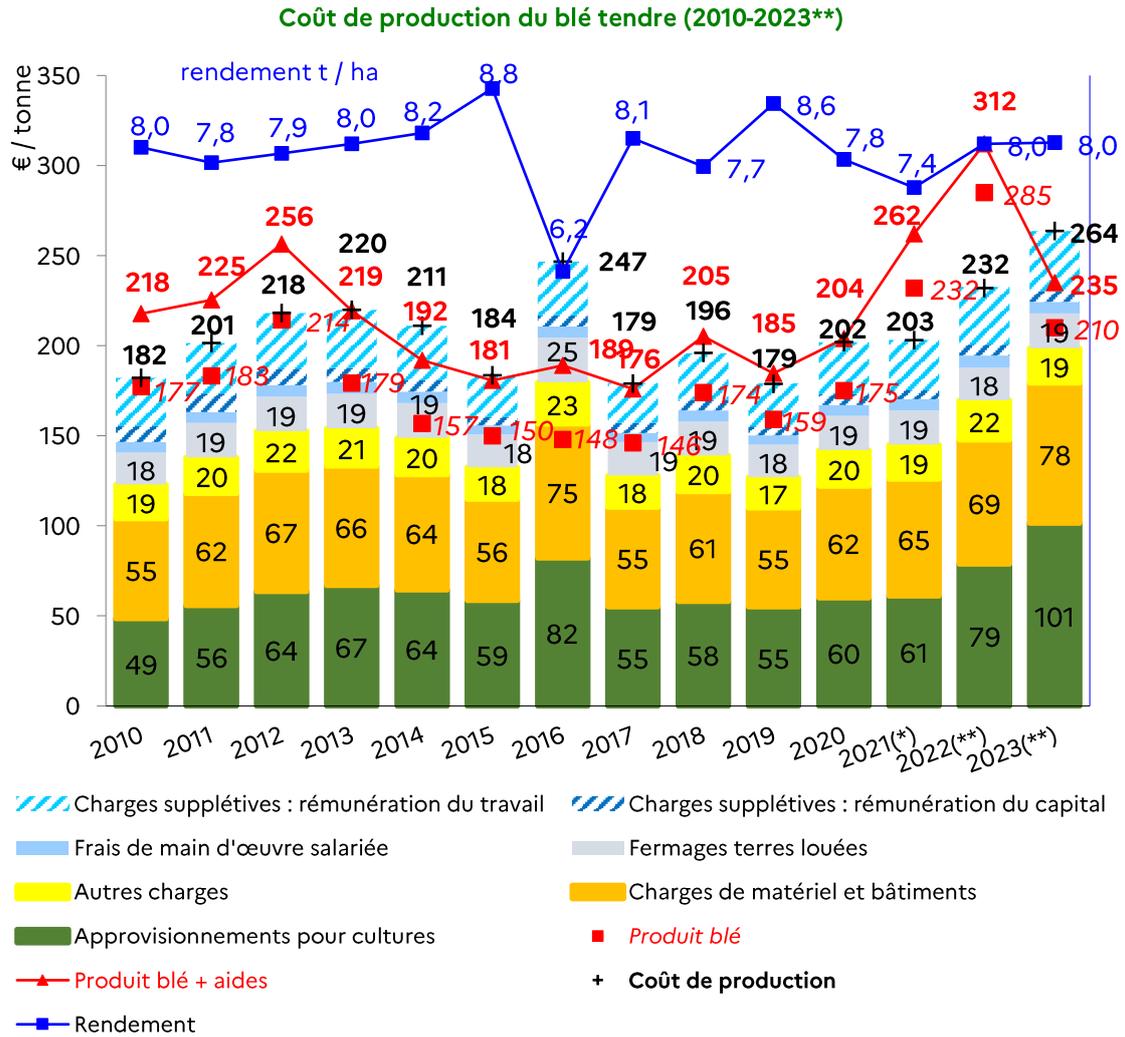
En 2023, le coût de production serait de 264 € par tonne, en hausse de 32 € par tonne par rapport à 2022, avec un rendement qui reste stable à 8 tonnes par hectare. Le produit blé diminuerait de 77 € par tonne, passant de 312 € à 235 € par tonne.

Il en résulterait, en moyenne, une marge nette négative pour les exploitations productrices de blé tendre de l'échantillon d'environ - 29 € par tonne de blé produite.

Ces résultats moyens ne rendent pas compte des disparités entre exploitations liées aux rendements, aux dates d'achat des intrants et de vente du blé.

⁵ Cf. tableau sur le site de l'OFPM : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/indicateurs-de-couts-de-production-agricole>

Graphique 172



* : provisoire ** : prévisions (d'après les données des prix des engrais de Terre net)

Source : Observatoire Arvalis-Unigrains d'après CerFrance

5. COMPTE DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ARTISANAL DE LA FILIÈRE FARINE-PAIN

Des modifications substantielles dans l'enquête Esane (Insee) et un nombre limité de données disponibles à un niveau fin de nomenclature ne permettent plus d'utiliser cette source. En concertation avec les membres du groupe de travail « Blé tendre – pain », il a été décidé depuis l'édition 2018 du rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges d'utiliser les comptes des entreprises de meunerie (code NAF 10.61 A) déposés aux greffes des tribunaux de commerce et publiés sur la base Diane (Bureau Van Dijk). Les résultats sont présentés ci-dessous.

Une évolution est susceptible d'intervenir d'une année sur l'autre au sein de l'échantillon. Elle est liée à la vie des entreprises au sein d'un secteur : fusions, acquisitions, cessions ou cessations d'activité.

5.1. Structure des charges des entreprises du secteur de la meunerie

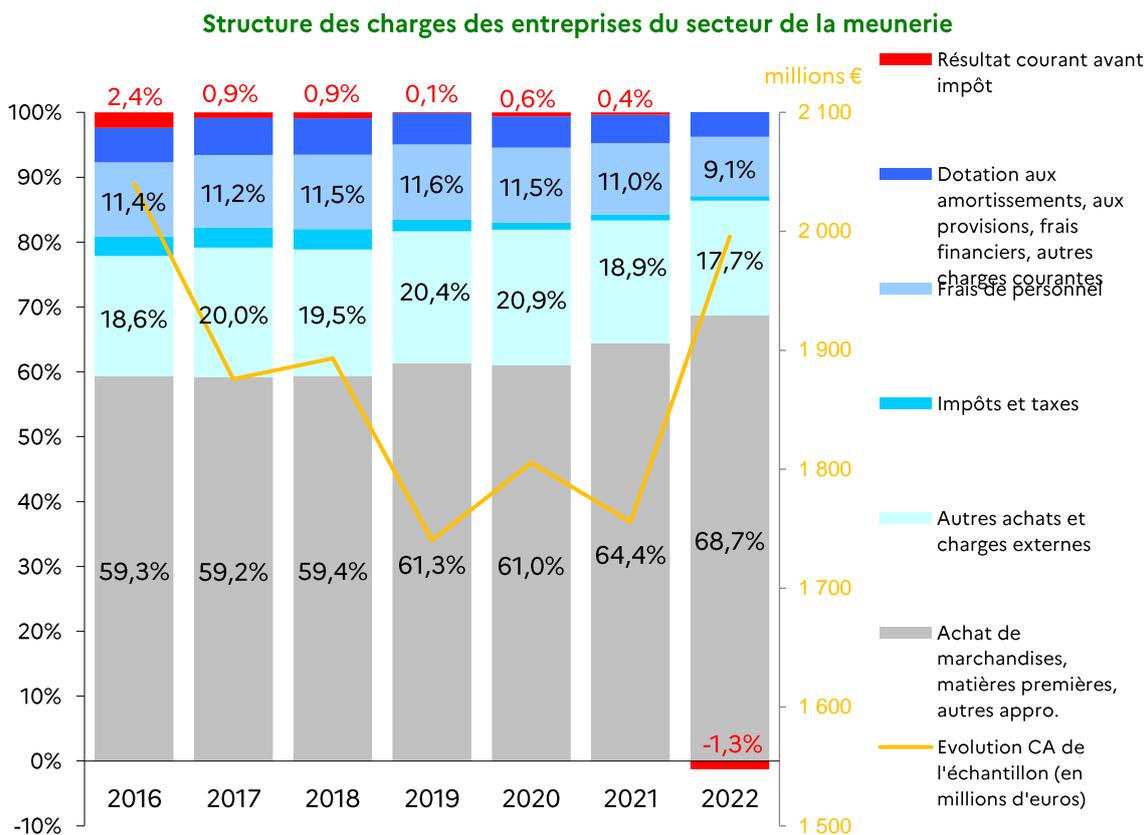
Remarque importante :

Selon les années, l'échantillon présenté est composé de 64 entreprises (2022) à 122 entreprises (2016). Le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon représente, en 2021, 22 % du chiffre d'affaires du secteur (Ésane, 2021). La production vendue de biens de ces entreprises représente, en 2022, 50 % de la production commercialisée des entreprises du secteur (ProdCom, 2022).

Le poste « *marchandises, matières premières et approvisionnements* », qui comprend principalement les achats de blé tendre destinés à être transformés, représente de 59 % des produits totaux en 2017 à 64 % en 2022. En 2022, ce poste augmente de 22 % en valeur par rapport à 2021.

Le taux de marge nette (RCAI/CA) de l'échantillon est négatif en 2022 (-1,3 %). La hausse du chiffre d'affaires n'a pas permis de couvrir la hausse des différents postes charges avec en premier lieu les achats de marchandises et de matières premières. C'est la première année où l'on observe un résultat courant avant impôt négatif.

Graphique 173



Source : comptes des entreprises du code du secteur de la meunerie (NAF 10.61 A) publiés sur la base Diane

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires en valeur de l'échantillon en seconde ordonnée (échelle de droite).

5.2. Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche

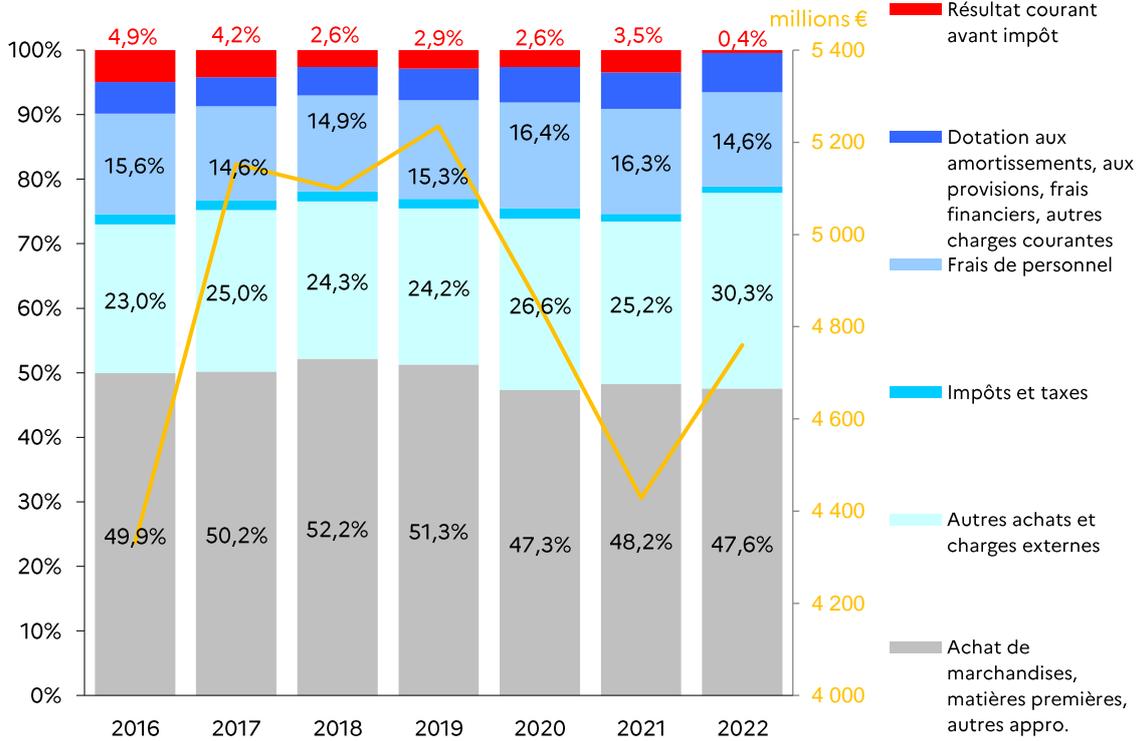
Le secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche regroupe les entreprises dont l'activité principale est « la fabrication à caractère industriel de pains, de viennoiseries (croissants par exemple), de pâtisseries fraîches et de gaufres et crêpes fraîches (y compris surgelées) et/ou la fabrication de pâtes et pâtons surgelés destinés à la cuisson et/ou la fabrication à caractère industriel de quiches, tartes salées, tourtes fraîches et de croque-monsieur crus, Insee ».

Selon les années, l'échantillon présenté est composé de 101 entreprises (2022) à 179 entreprises (2016). Le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon représente, en 2021, 45 % du chiffre d'affaires du secteur (Ésane, 2021). La production vendue de biens de ces entreprises représente 50 % de la production commercialisée des entreprises du secteur en 2022 (ProdCom, 2022).

Sur la période étudiée (Graphique 174), le poste « marchandises, matières premières et approvisionnements » représente de 47 % des charges totales en 2020 à 52 % en 2018.. Le taux de marge nette (RCAI/CA) de l'échantillon varie de 0,4 % du total des produits en 2022 à 4,9 % en 2016. Ce taux est en fort recul en 2022. C'est le résultat courant le plus bas sur la période étudiée. La hausse du chiffre d'affaires (+ 7 %) n'a pas permis de couvrir la hausse des charges et notamment les « autres charges et charges externes » (+ 29 %) dans lequel on retrouve les dépenses d'énergie.

Graphique 174

Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche



Source : comptes des entreprises du code du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (NAF 10.71 A) publiés sur la base Diane

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires de l'échantillon en valeur en seconde ordonnée (échelle de droite).

5.3. Compte des entreprises artisanales individuelles du secteur de la boulangerie-pâtisserie

Les données de compte de résultat moyen des entreprises artisanales individuelles⁶ de boulangerie-pâtisserie ont comme source le Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France).

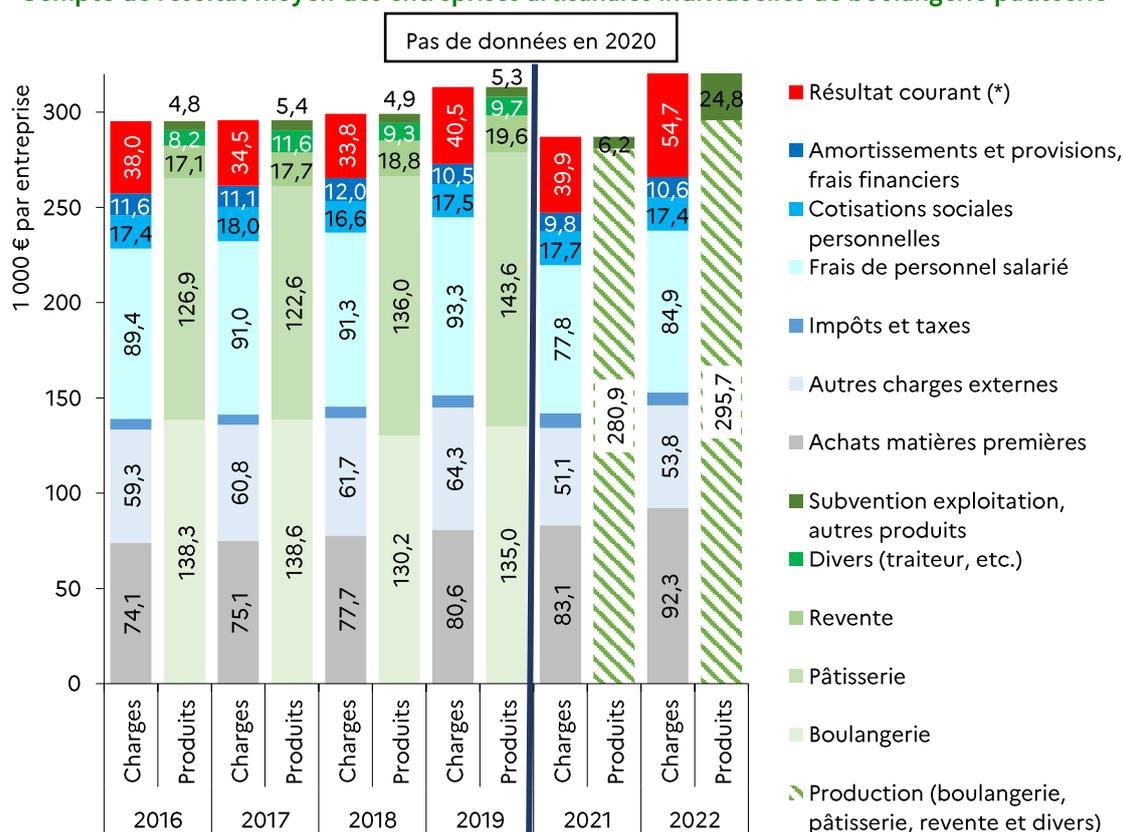
En 2021 et 2022, le détail de la production vendu n'a pas pu être présenté contrairement aux données de 2016 à 2019. Dans la courbe hachurée présentant la production, on retrouve le détail des ventes de boulangerie, pâtisserie, activités de revente et divers (traiteur, etc.).

Dans ces entreprises, le chef d'entreprise et son conjoint, lorsque ce dernier collabore à l'activité de l'entreprise, ne sont pas considérés comme salariés. Ainsi, ils sont rémunérés sur le résultat courant.

Les années 2021 et 2022 sont marquées par de fortes variations du chiffre d'affaires et du résultat, qui étaient plus stables sur la période 2016-2019. Les subventions d'exploitation et autres produits augmente en 2022, du fait de l'impact des mesures d'accompagnement mises en place pour faire face aux augmentations du prix de l'électricité à l'automne 2022. En 2022, les produits progressent plus que les charges et le résultat courant s'améliore.

Graphique 175

Compte de résultat moyen des entreprises artisanales individuelles de boulangerie-pâtisserie



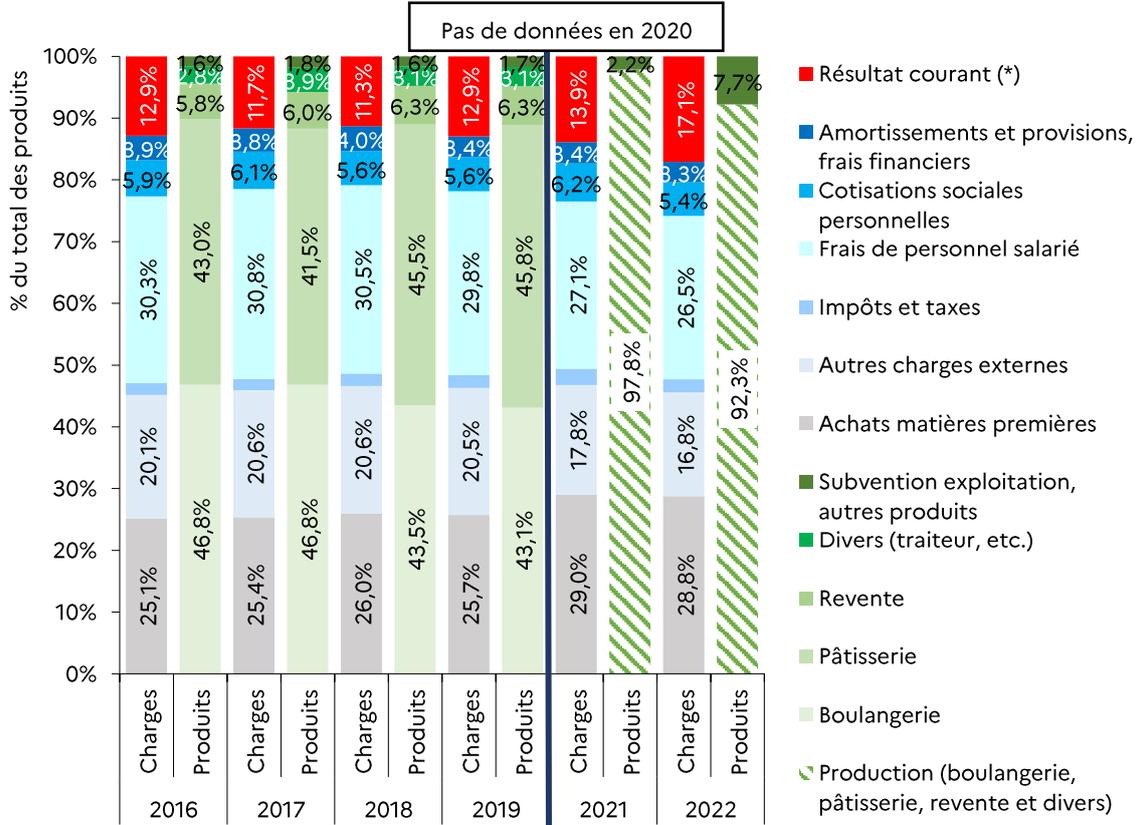
Source : Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France

(*) Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'entreprise et de son conjoint le cas échéant, ces rémunérations n'étant pas incluses dans les frais de personnel salarié présentés sur le graphique.

⁶ et des SARL de famille ayant opté pour l'impôt sur le revenu.

Graphique 176

Compte de résultat moyen des entreprises artisanales individuelles de boulangerie-pâtisserie en pourcentage du chiffre d'affaires



Source : Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France

(*) Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'entreprise et de son conjoint le cas échéant, ces rémunérations n'étant pas incluses dans les frais de personnel salarié présentés sur le graphique.